

Certains pays exigent une déclaration des devises à l'arrivée et vous pouvez être tenu de prouver, au moment du départ, que vous n'emportez pas plus d'argent que vous n'en aviez à l'arrivée.

Dans la plupart des pays, les échanges de services doivent s'effectuer dans des banques ou des bureaux de change officiellement désignés à cet effet, et à des taux fixés et approuvés. Toutes autres opérations de change (par exemple entre particuliers) peuvent être considérées par les autorités comme du marché noir et, de ce fait, constituer des infractions entraînant la confiscation, de fortes amendes et de sévères peines d'emprisonnement. Renseignez-vous sur les contrôles de change en vigueur dans les pays que vous vous proposez de visiter en vous adressant aux ambassades ou consulats de ces pays au Canada, ou auprès de votre agence de voyages.

Gardez dans un endroit distinct un relevé de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit, de sorte qu'en cas de vol ou de perte, ceux-ci puissent être rapidement annulés et remplacés.

Soins médicaux à l'étranger — Les frais médicaux et hospitaliers sont souvent exorbitants à l'étranger. Même si vous ne voulez pas penser à la possibilité d'accidents ou de maladies en voyage, il reste que ces choses arrivent. Cela peut donner un rude coup que d'apprendre, par exemple, qu'il faut régler comptant, avant d'obtenir son congé, des notes de médecin et d'hôpital de plusieurs milliers de dollars. Vérifiez la protection que vous donne le régime d'assurance-maladie de votre province, et la police d'assurance à laquelle vous souscrivez personnellement ou au travail. **Renseignez-vous sur l'assurance "hors du Canada". En voyage, ayez sur vous une preuve que vous êtes protégé par le Régime d'assurance-maladie de votre province et par une assurance voyage individuelle**

Santé et Bien-être social Canada publie trois petites brochures intitulées: "Comment rester en bonne santé dans les climats chauds", "Immunisation — Guide pour les



voyageurs internationaux", et "Les pays à risque de paludisme-référence rapide." On peut s'en procurer des exemplaires gratuitement en s'adressant à la Direction générale des Services médicaux, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, K1A 0L3.

Assurance-voyage — Un certain nombre de compagnies au Canada offrent des assurances voyage individuelles ou de groupe. Ce type d'assurance peut couvrir une partie ou la totalité des frais d'hospitalisation, des soins médicaux et des coûts de rapatriement. Il peut aussi protéger les voyageurs contre la perte ou l'endommagement de bagages ou autres objets de valeur ou en cas d'annulation de voyage. Les voyageurs avisés attachent beaucoup d'importance à ce genre d'assurance spéciale.

Courrier — Les principaux bureaux de poste offrent, dans la plupart des pays, un service de "poste restante" (ou "General Delivery"). Servez-vous en pour recevoir votre courrier personnel. Les missions du Canada à l'étranger peuvent garder des lettres à l'intention du destinataire, mais elles ne se chargent pas de les faire suivre. **les lettres**